

Commission aux fins de ses rapports 10K et 10Q. Par conséquent:

- (2) **Le Comité recommande que Petro-Canada soit tenue de présenter publiquement autant d'information que ce qui est exigé d'entreprises comparables, à capitaux publics, du secteur privé.**

Le Comité estime en outre que l'examen de Petro-Canada par le Sénat est insuffisant. Par conséquent:

- (3) **Le Comité recommande que le Sénat prenne l'habitude de convoquer Petro-Canada à intervalle régulier devant un comité pour examiner ses activités.**

Le Comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles compte d'ailleurs faire témoigner bientôt Petro-Canada au sujet de son Rapport annuel pour 1989.

(4) *Canadianisation de l'industrie*

Petro-Canada a contribué à la canadianisation de l'industrie pétrolière de plusieurs façons:

- grâce à l'acquisition d'intérêts étrangers et à l'accession subséquente de la société au statut d'exploitant de plein droit;
- grâce aux dispositions de "dévolution" du gouvernement fédéral, qui ont permis à Petro-Canada d'acquérir des droits de 25 p. 100 sur toute prospection en territoire domanial, et par d'autres acquisitions de terres; et
- grâce à sa collaboration avec l'industrie privée, notamment pour des prospections à risque élevé dans les régions pionnières et pour des développements technologiques.

Petro-Canada n'a toutefois pas été le seul facteur du mouvement de canadianisation qui s'est produit de 1976 à 1985. Plus déterminantes encore ont été les initiatives fédérales d'offrir des encouragements financiers et des avantages fiscaux aux entreprises canadiennes afin qu'elles étendent leurs opérations, en particulier sur les terres du Canada. Ces mesures ont sensiblement contribué à accroître la participation et le contrôle canadiens, comme en a fait foi l'Agence de surveillance du secteur pétrolier (ASSP). Depuis 1985, la participation et le contrôle canadiens dans l'industrie pétrolière ont cependant fléchi dans l'ensemble. Au moment de présenter sa politique de l'énergie, le gouvernement fédéral devrait indiquer comment il compte atteindre son objectif de 50 p. 100 de participation canadienne dans l'industrie pétrolière.